



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 25 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCAION	
18 février 2022	
DATE D’AFFICHAGE = 4 MARS 2022	
Codification : 7.2	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le - 4 MARS 2022 et publication du - 4 MARS 2022 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-cinq** février le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-huit février deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN (arrive à 20h06), Patrick PORNET (arrive à 20h18) et Roseline TRAMBOUZE

Absente avec excuse :

Patricia PERRET donne pouvoir à Christine VALADE
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Bernard PLACE
Lucie ROCH donne pouvoir à Fabienne STALARS

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Christine VALADE

OBJET : 2022-005 : nouvelle grille tarifaire location salle ERA et espace jeunesse

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une mise à jour de la grille tarifaire pour la location des 2 salles du complexe des Vignes, suite aux précédentes années d'utilisation.

Une proposition a été transmise à tous avec le dossier de Conseil Municipal, suite à la réunion du groupe de travail du 1^{er} février dernier. Elle est soumise au débat.

Les propositions tarifaires passent ensuite au vote :

- * unanimité pour le passage de 180 à 120 euros pour la location de la salle ERA pour les associations de Perreux pour 1 jour en semaine,
- * unanimité pour louer la salle ERA pour les associations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220225-2022-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2022

Publication : 04/03/2021

extérieures de Perreux à 180 euros pour 1 jour en semaine

* unanimité pour louer la salle 1 journée en semaine à des entreprises/structures importantes à but lucratif pour un montant de 300 euros et pour 2 jours pour un montant de 500 euros.

* unanimité pour louer gracieusement la salle 1 journée en semaine à des collectivités et syndicats.

Ouï cet exposé et après ces débats, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la nouvelle grille tarifaire telle qu'annexée.
- **De préciser** que cette nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur au 1^{er} mars 2022 pour les réservations faites à partir de cette date.
- **D'affecter** les recettes correspondantes au chapitre 75 de la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre tous les membres présents,

Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 3 mars 2022

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220225-2022-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2022

Publication : 04/03/2021